

## Reconnaissance de l'enfant d'une amie

Par **Lvlkitty**, le **10/03/2019** à **23:11**

Bonjour/ Bonsoir

Une de mes amis veut abandonner son nouveau né pour des raisons personnelles. Ayant confiance en moi, Elle souhaite que j'en ai la garde. Mais j'aimerais le faire légalement. Comment pourrais-je faire? Puis-je reconnaître l'enfant ou quelque chose comme ça? Si elle donne mon nom sur l'acte de naissance, C'est illégal je pense...

Par **pragma**, le **11/03/2019** à **00:03**

Bonjour

Vous pouvez faire cet acte, mais il faut en connaître les risques.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10428>

La reconnaissance frauduleuse n'est pas en soi un délit, [la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation dans un arrêt du 8 mars 1988](#) l'a précisé.

<https://www.village-justice.com/articles/Reconnaitre-enfant-autre-risques,17192.html>

Par **youris**, le **11/03/2019** à **09:24**

bonjour,

La filiation paternelle ou maternelle d'un enfant peut être contestée devant le juge par certaines personnes et dans certains délais.

votre amie pourra contester cette filiation maternelle pendant 5 ans.

qu'en pense le père ?

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>

